



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 56/21

Avenant n°1

Marché subséquent de travaux par procédure adaptée
Accord-cadre pour les travaux sur les réseaux humides – Année 2016-2020
Commune de Camelas – Hameau de Politg

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération n°55/20 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
VU les articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 9 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT QUE, le marché de travaux pour le dévoiement de la canalisation de distribution AEP et reprise des branchements pour la création du réseau d'assainissement et d'un réseau pluvial sous le chemin d'accès au réservoir de la commune de Camelas a été confié à l'entreprise FABRE FRERES en date du 12 juin 2018,

CONSIDERANT QUE des prestations de plus-values sont apparues en cours de chantier,

CONSIDERANT QUE cette plus-value induit une modification du montant du marché, il convient de conclure un avenant pour fixer le coût de la prestation,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un avenant n°1 au marché décrit ci-dessus avec :

FABRE FRERES

32 avenue de la Côte Vermeille
66300 THUIR

Pour un montant de 33 132.94 € HT, portant le montant total du marché de 283 413.55 € HT à 316 546.49 € HT, soit 379 855.79 € TTC.

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget Eau Potable et assainissement de la Communauté de Communes en section d'Investissement - article 2315.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer l'avenant avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 20 mai 2021



Le Président
René OLIVE
René OLIVE